



Pour un

programme

de **FINANCEMENT** du
soutien communautaire en
OSBL d'habitation

PROGRAMME
FINANCEMENT

décembre 2004



Les OSBL d'habitation :

30 000 logements communautaires au Québec

Depuis le début des années 1970, une tendance se propage avec vigueur dans le développement de l'habitation sociale et communautaire. Parallèlement au parc de logements, constitué des Habitations à loyer modique (HLM) - 65 000 unités d'habitation — et des coopératives d'habitation - 22 000 unités d'habitation —, s'est en effet mis en place un parc de logements gérés par les communautés locales, dans chaque paroisse, village et ville du Québec.

Sous une forme juridique distincte des deux groupes précédents (HLM et coopératives d'habitation), et constitués comme organismes sans but lucratif en vertu de la partie 3 de la Loi des compagnies, plus de 900 organismes gèrent aujourd'hui plus de 30 000 unités de logements.

La méthode OSBL (organisme sans but lucratif) est aujourd'hui devenue le véhicule privilégié pour l'implantation du logement social.

w Des centaines d'organismes ancrés dans leurs milieux locaux.

Les OSBL d'habitation ont la particularité d'être administrés par des représentants des milieux locaux (bénévoles, retraités, intervenants communautaires, locataires, etc.). La grande majorité des OSBL d'habitation ont été mis sur pied à l'aide de programmes gouvernementaux fédéraux (Société canadienne d'hypothèque et de logement) et provinciaux (Société d'habitation du Québec).

w Des organismes d'habitation près des besoins des locataires

Les OSBL d'habitation, par choix et à cause de leur orientation communautaire, ont à cœur



d'offrir à leurs locataires un logement abordable et de qualité et un milieu de vie agréable, d'une part, mais offrant aussi du soutien et la possibilité de participer à proportion de leur capacité. La grande majorité des OSBL d'habitation sont destinés à des groupes de personnes ayant des besoins particuliers : soit des personnes âgées (plus de 60 % des unités) occupant des logements offrant ou non des services, des personnes seules et itinérantes, des personnes handicapées, des femmes en difficulté, des familles à faibles revenus, etc. À la différence de ce qui se passe dans les coopératives d'habitation, les locataires n'ont pas l'obligation de participer à la gestion de l'organisme. Toutefois, la plupart des OSBL invitent les résidents à participer aux conseils d'administration dans différents comités locataires tels que les comités de loisirs et les comités de sélection.

w Des missions variées... qu'il faut soutenir

Les missions des OSBL d'habitation sont variées et reflètent les besoins des communautés ; qu'il s'agisse de fournir des logements adaptés pour des personnes en perte d'autonomie issus d'un groupe culturel, d'offrir des logements et un habitat adaptés pour des personnes aveugles, de soutenir le cheminement de jeunes mères monoparentales, ou simplement d'offrir des conditions améliorées de logement pour des familles.

Qu'est-ce que le soutien communautaire en logement social ?

CE QU'IL EST...

C'EST UN ENSEMBLE D'INTERVENTIONS RELIÉES AU LOGEMENT :

- W** Référence et accompagnement vers des ressources du milieu
- W** Sécurité
- W** Service d'alimentation
- W** Maintien de la tranquillité des lieux
- W** Défense des droits des locataires
- W** Soutien à la vie communautaire
- W** Accueil de nouveaux locataires

C'EST ÉGALEMENT :

- W** Un soutien à la vie quotidienne
- W** Des services offerts sur place, dans les ensembles d'habitation
- W** Des services offerts dans la plupart des cas par l'OSBL d'habitation lui-même
- W** Des interventions effectuées dans une optique de prise en charge, par les locataires, de leur milieu de vie

C'EST AUSSI :

- W** Des services offerts en complémentarité avec les actions des autres secteurs du développement social
- W** Des services offerts en continuité et souvent en partenariat avec ces autres acteurs, en particulier le réseau de la santé

Ce type d'intervention, né il y a une vingtaine d'années auprès des chambreurs des quartiers centraux de Montréal, s'est graduellement étendu et adapté aux besoins et aux réalités des ensembles de logements sociaux abritant des personnes seules et/ou fragilisées, ou des personnes âgées en perte d'autonomie.

CE QU'IL N'EST PAS...

CE N'EST PAS :

W Un service de maintien à domicile offert par les CLSC : (services médicaux, d'aide personnelle, de réadaptation, d'ergothérapie, de psychothérapie, de travail social, etc.)

CE N'EST PAS :

W Un service de suivi communautaire en santé mentale offert par des établissements et des organismes communautaires en santé mentale.

CE N'EST PAS :

W Un service communautaire offert dans le milieu : plusieurs organismes communautaires offrent déjà des services de loisirs, de dépannage alimentaire, de référence et d'intervention psychosociale. Souvent, les OSBL-H établissent des partenariats avec ces mêmes organismes. La spécificité du soutien communautaire en logement social réside dans le fait d'offrir, sur place, certains de ces services.

CE N'EST PAS :

W Une ressource en hébergement : les OSBL d'habitation sont des domiciles relevant des règles établies par la Régie du logement. Les locataires y signent librement leur bail et sont libres de demeurer dans leur logement aussi longtemps qu'ils le veulent. L'accès au logement n'est pas lié à un traitement, une thérapie ou un service.

Le plus souvent les services précités, provenant du réseau de la santé et de ses partenaires, complètent les services de support communautaire offerts à l'interne par l'OSBL auxquels, idéalement, ils devraient s'harmoniser. C'est ainsi que le rôle de support des acteurs de l'habitat et de celui de la santé se distinguent et peuvent se compléter.

Le soutien communautaire en logement social améliore la qualité de vie des locataires

Au cours des dernières années, de nombreuses études portant sur l'impact du logement social avec soutien communautaire sur la qualité de vie des locataires, ont été menées.

Ces études concluent à une nette amélioration de la qualité de vie des résidents. Les impacts les plus significatifs ont trait à la stabilité résidentielle, à l'estime de soi, au sentiment de sécurité et à l'amélioration des réseaux de relations sociales ¹.

Un peu partout au Québec, ces impacts sont confirmés, sur le terrain, par les intervenants sociaux. À titre d'exemple, mentionnons notamment La porte de l'amitié (résidence pour personnes âgées à Montréal), Chambredor (maison de chambres au centre-ville de Montréal), La Maison Athénée (santé mentale, Québec), Mon Chez-Nous (personnes fragilisées à risque d'itinérance à Gatineau), Le Havre de Trois-Rivières, La Maison Nouvel Élan (résidences

pour personnes âgées à Ville Saguenay) ainsi que de nombreux autres OSBL d'habitation qui œuvrent auprès de clientèles diverses, allant des personnes âgées en perte d'autonomie aux jeunes décrocheurs, en passant par des femmes monoparentales, des ex-toxicomanes, etc.

¹ JETTÉ, Christian, THÉRIAULT, Luc, MATHIEU, Réjean et Yves VAILLANCOURT (1998), Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL en habitation de Montréal (FOHM), LAREPPS, Montréal, 215 pages. ;

ROY, Shirley, NOISEUX, Yanick et Guylaine THOMAS (2003). Le RAP-SIM, le logement et la question du support communautaire, Collectif de recherche sur l'itinérance, UQAM, Montréal, 270 pages.

POIRIER Léo-Roch et Malijā CAULET(2003). Évaluation du projet de logement social avec soutien communautaire aux Habitations de La Visitation, Montréal, Direction de la Santé publique de Montréal,



CHAMBRECLERC...

Situé au centre-ville de Montréal, Chambreclerc est un OSBL d'habitation de 41 logements destinés à une population mixte considérée comme difficile à loger (fragilités émotionnelles, troubles psychologiques ou psychiatriques, toxicomanie, historique d'itinérance, etc.). Les logements sont répartis entre deux maisons. Divers services de soutien communautaire sont offerts dans le but d'améliorer la stabilité résidentielle et l'insertion sociale des locataires.

L'une de ces maisons offre des services inten-

sifs à des personnes ayant été sans domicile fixe pendant une moyenne de 7 années. Dans cette maison, le soutien y est plus intensif et personnalisé. Ces services ont prouvé leur utilité durant la dernière année. En effet, en 2003, la durée moyenne de séjour a été de 8 mois et la majorité des locataires qui ont quitté se sont réorientés dans des lieux de résidence plus appropriés à leurs besoins.

Actuellement, le financement du soutien communautaire est assuré par une fondation pour une durée limitée. On est toujours en attente d'une reconnaissance qui émanerait d'une véritable politique de financement.

Une journée dans la vie de Josée, intervenante

Lundi matin, 9 heures. Josée entre à la maison. La semaine commence. Un agenda sous le bras, déjà bien rempli, avec des espaces pour les imprévus. À peine le temps de le déposer sur son bureau. Serge arrive, les traits tirés. À l'allure, elle sait ; il n'a pas consommé. Une journée de plus, la cinquième. Elle l'encourage, sachant très bien qu'une rechute est toujours possible. Mais il est entre bonnes mains, une ressource externe en toxicomanie. Les traits tirés, il n'a pas dormi de la nuit, c'est à cause de François. Une crise causée par un abus d'alcool et de médicaments. Le mélange a mal passé. Un item de plus pour sa réunion avec Pierre, le concierge-résidant, qui a sûrement dû y voir. Entre-temps, Pauline s'annonce, deux cafés à la main. Elle veut jaser, comme hier... et la semaine dernière.

« Un peu déprimée Pauline, assis-toi ». Josée a le temps de l'écouter, Pierre n'a pas fini de laver les meubles et de repeindre les murs de la chambre vide qu'un nouveau locataire s'appropriera demain... et qu'il faudra initier aux règlements de la maison et présenter aux autres locataires. Leur conversation est interrompue par la sonnerie du téléphone. Une demande de location. Josée s'informe : l'homme vit seul... ou pas tout à fait : avec trois rats, une centaine de coquerelles, les courants d'air et sa psychose, dans une chambre

décrépie à 300 \$ par mois. Une chambre qui fera place à un condo dans quelques mois.

Quelques minutes de répit. Un bon moment pour aller dire bonjour à Jacinthe, question de voir comment ça va. Personne ne l'a vue sortir de sa chambre depuis trois jours. Pas de réponse. Josée ouvre. Elle est morte... seule... dans son isolement intérieur, au milieu de tant de gens.

Josée est intervenante communautaire ; Pierre, concierge-résidant dans un organisme sans but lucratif d'habitation offrant du logement permanent avec soutien communautaire à des personnes économiquement défavorisées et qui ont de la difficulté à se loger. Ces personnes vivent parfois des problèmes multiples ; lorsque c'est le cas, elles sont suivies par des ressources externes à la maison.

(Tiré de : FOHM (1991), La FOHM et le support communautaire - Décembre 1991)

LA RÉSIDENCE DE LABRECQUE

Depuis 1994, la résidence de Labrecque offre 16 studios à des personnes âgées entre 82 et 87 ans. Située à Labrecque, au Saguenay, elle a été créée grâce à une levée de fonds de 150 000 \$ auprès de la population locale. Les résidents sont autonomes ou en perte d'autonomie. La résidence n'a pour seuls revenus que les loyers de ses chambres. Des services de surveillance, de soins domestiques et personnels et d'alimentation sont offerts. Mais le vieillissement



des locataires commande l'ajout de nouveaux services et de nouveaux équipements. Toutefois, les ressources financières demeurent limitées. Les responsables de la Résidence de Labrecque réclament du financement pour assurer la part du soutien communautaire, c'est-à-dire la surveillance, l'aide

Le soutien communautaire en logement social, une mesure légère et peu coûteuse !

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les interventions de soutien communautaire en logement social sont assez simples et peu coûteuses. Elles ne consistent souvent qu'à assurer une présence rassurante sur les lieux, à désamorcer les conflits, à faciliter la vie collective et à identifier et résoudre les situations de crise. Un comité interministériel, réunissant des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services Sociaux et de la Société d'habitation du Québec, estimaient le coût de ces interventions, en 2003, à 1 200 \$ (en moyenne) par locataire, par année. Au Québec, le nombre de ménages en OSBL d'habitation visé par ces interventions était estimé à environ 9 000. Au Québec, on peut donc estimer les besoins en



estimer les besoins en

soutien communautaire à environ 10 millions de dollars². Ces montants, relativement petits, peuvent faire toute la différence lorsqu'il s'agit de désengorger les urgences des hôpitaux, de retarder le placement en CHSLD ou encore, d'éviter le phénomène dit de " la porte tournante " dans les urgences !

À titre d'exemple, un montant de 300 000 \$ prévu par l'Agence régionale de développement de la Santé et des Services Sociaux de Montréal aura permis de combler les services de soutien communautaire de 223 unités de logement destinés à des personnes itinérantes. Cela équivaut à un coût de 1 322 \$ par unité de logement, ce qui est très peu onéreux, si l'on considère les besoins des utilisateurs de certains de ces organismes (Maison du Père, Accueil Bonneau, Old Brewery Mission, etc.).

² Ce montant se limite aux besoins des logements de type OSBL. Les besoins des HLM publics, quant à eux, sont estimés à environ 5 millions de dollars.

La Société Action-chambres de Québec (SACQ)

La Société Action-chambres de Québec a été fondée sur l'initiative de citoyens appuyés par le CLSC de la Basse-Ville. L'organisme a, depuis 1980, mis sur pied six projets totalisant 97 unités de logements, chambres et studios.

Ces logements sont destinés à des personnes malades, à des chambreurs, à des personnes âgées en perte d'autonomie ou encore, à des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Comme c'est le cas pour la majorité des OSBL d'habitation, le sous-financement du soutien communautaire est chronique. Les services à temps partiel d'un organisateur communautaire du CLSC ont été coupés en 1995.

Seule la Maison, destinée aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, bénéficie d'un financement de l'Agence de développement des réseaux locaux de Santé et des Services Sociaux de Québec.

Toutes les autres maisons de l'organisme financent pauvrement leurs services à même la contribution des locataires et des subventions liées au logement ; le bénévolat fait tout le reste. Depuis 1985, la Société Action-chambres a obtenu un contrat de gestion d'un immeuble appartenant à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ce sont les revenus de gestion provenant de ce contrat qui ont permis jusqu'à ce jour de financer en majeure partie un poste à la permanence de l'organisme.

Jusqu'à maintenant, la Société Action-chambres de Québec a pu compter sur le dévouement de certains locataires-surveillants et de certains concierges. Une entente récente est intervenue avec la Société d'habitation du Québec afin de financer un poste en support communautaire pour la clientèle de chambreurs, mais ces mesures demeurent extrêmement fragiles... comme sont fragiles les locataires qu'abritent cet OSBL d'habitation.

Une journée dans une résidence pour personnes âgées au Saguenay-Lac-St-Jean

La population vieillissante et le manque de ressource, entraînent plusieurs organismes à assumer des services de plus en plus étendus, sans pour autant avoir de soutien accru. Ce ne sont pas tous les organismes qui acceptent d'en faire autant que dans l'exemple ci-dessous mais la pression pour le faire est bien réel.

5 h S'assurer que les locataires des appartements 10 et 14 mettent leur gouttes dans leurs yeux

5 h 30 Aider les locataires des appartements 9 et 20 à s'habiller. Aider la locataire de l'appartement 12 à faire son test de glycémie et à se faire une injection

6 h Préparer le déjeuner des résidents, distribuer les médicaments et faire la vaisselle

7 h 30 La locataire de l'appartement 5 a des allergies depuis quelques jours, on doit l'aider à se faire des compresses

8 h 30 Coordonner les interventions du CLSC pour la journée

9 h Collations pour les diabétiques, superviser le test de glycémie à l'appartement 9

9 h 45 Le locataire de l'appartement 14 a reçu une lettre du gouvernement et a besoin d'explications et d'aide pour la réponse

11 h Superviser le test de glycémie à l'appartement 9

11 h 15 Il faut trouver un transport pour les locataires des appartements 9 et 20. L'une a un rendez-vous chez son médecin, l'autre chez son coiffeur. Distribuer les médicaments

11 h 30 Repas

12 h 15 Aider à vérifier de nouveau la pression du locataire de l'appartement 7, il ne va toujours pas mieux; appeler les enfants qui vont venir le trouver et iront chez le médecin

13 h Petite pose loisirs, conférence sur la relaxation

14 h Collation pour les diabétiques; superviser leur test de glycémie

14 h 15 Les allergies de la locataire de l'appartement 5 la tourmentent encore, on doit de nouveau l'aider à se faire des compresses

16 h Superviser le test de glycémie et l'injection d'insuline à l'appartement 8

16 h 30 Repas

18 h 45 S'assurer que les locataires des appartements 10 et 14 mettent leur gouttes pour les yeux

19 h Collation pour les diabétiques; superviser le test de glycémie

19 h 30 Préparation pour jeu de cartes

20 h Distribution des médicaments

20 h 15 Encore les allergies du locataire de l'appartement 5, on doit de nouveau l'aider à se faire des compresses

20 h 30 Mettre en nuit les résidents des appartements 9, 12 et 20

22 h La locataire de l'appartement 16 a de la difficulté à dormir, faire préparer du bouillon de poulet; parler un peu avec elle

23 h 30 Dernière tournée de la soirée

2 h La locataire de l'appartement 19 ne dort pas, elle se croyait le matin; lui expliquer que c'est la nuit

3 h 15 Les allergies de la locataire de l'appartement 5 la tiennent éveillée, (tout le corps lui démange); on l'aide à se faire des compresses

André Brunet

Un locataire heureux qui revient de loin

M. Brunet habite à Mon Chez Nous depuis l'ouverture la maison, voilà plus de six ans. Sa trajectoire personnelle l'a amené à vivre dans la rue pendant près de 10 ans. Il est aujourd'hui âgé entre 65 et 70 ans. Lors d'une entrevue qu'il accordait à Radio-Canada dans le cadre d'une émission régionale, M. Brunet exprimait clairement les impacts bénéfiques liés au fait d'habiter un logement social avec soutien communautaire.

M. Brunet est propriétaire de deux salons de coiffure lorsqu'il perd tout : son entreprise, d'abord et, par la suite, son épouse et ses enfants, à la suite du divorce. Sans entrer dans les détails, M. Brunet décrit sa « descente » dans la rue comme rapide et foudroyante. Du jour au lendemain, il se retrouve sans toit ni voix. Pendant 10 ans, il erre de gîte en gîte, préoccupé presque exclusivement par le souci de se trouver de la nourriture et un toit pour dormir.

Nous verrons dans le reportage qui lui est consacré ce que lui et ses copains de la rue — car il tient à souligner qu'il n'était pas seul dans ces conditions —, avaient nommé « le mur de la honte ». Image fidèle à la perception qu'il a alors de lui-même, de la façon dont il sent le regard des autres sur lui. Comme il aimerait disparaître aux yeux des autres! Ce sentiment l'habite alors tellement qu'il refuse tout contact avec ses enfants jusqu'à tout mettre en œuvre pour les éviter le plus possible. Sa dignité : perdue, son espoir : au jour, le jour. Sa vie : s'assurer un repas et un toit pour dormir. Son inquiétude : rencontrer quelqu'un qui le



... M. Brunet exprime clairement les impacts bénéfiques liés au fait d'habiter un logement social avec soutien communautaire....

connaît ou, pis encore, ses enfants. Le jour où il prend possession de son logement à Mon Chez Nous reste très présent à sa mémoire. Il se sent alors renaître et n'ose croire à sa chance d'habiter dans un tel endroit. Lentement, il retrouve dignité et espoir. Les premiers mois, il se réveille et se surprend de se retrouver dans sa chambre, dans son lit, et en sécurité. Aujourd'hui, il est très

impliqué dans le comité des locataires et siège au conseil d'administration d'un organisme de défense de droit.

M. Brunet a repris confiance en lui et accepte volontiers de faire part de son expérience d'itinérant, mais aussi de son expérience de locataire de Mon Chez Nous. Ses enfants viennent le visiter régulièrement; il n'a plus honte de sa situation. Homme généreux, les portes de son appartement sont toujours ouvertes aux visiteurs.

Une mesure alternative et préventive aux ressources d'hébergement plus lourdes et plus coûteuses

Tout comme les services de soutien à domicile, le soutien communautaire en logement social se présente comme une mesure préventive et, dans certains cas, une option aux ressources lourdes, coûteuses et transitoires que sont les ressources d'hébergement en santé mentale, les CHSLD, les refuges pour itinérants, les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté et même, les prisons.

Sur le terrain, les responsables de certains OSBL destinés aux aînés remarquent que le seul fait de briser l'isolement des personnes âgées, en leur offrant des services d'alimentation, de loisirs, d'animation, de surveillance et de support social, retarde leur placement en hébergement.

Les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, si elles bénéficient d'un logement stable et sécuritaire, de même que d'un environnement à la fois

tolérant et offrant du soutien, sont moins susceptibles d'alimenter le phénomène de " la porte tournante " dans les hôpitaux et les centres de réadaptation.

Les OSBL d'habitation qui offrent du soutien communautaire prouvent à tous les jours qu'à condition d'assurer un minimum de présence tolérante sur les lieux, les personnes itinérantes peuvent se reprendre en main et trouver un chez-soi adapté à leurs conditions.

Le soutien communautaire en logement social est une mesure efficace qui a fait ses preuves. La reconnaissance et le financement du soutien communautaire en logement social constituent la priorité du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH). Il s'agit également d'une priorité du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), du Réseau solidarité itinérance (RSI), ainsi que du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

La porte de l'Amitié Une résidence pour personnes âgées en perte légère d'autonomie

Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM) est l'initiateur de deux projets d'habitation totalisant 44 unités de logement pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie. L'organisme est situé dans le quartier Ville-Émard, à Montréal. En plus d'offrir des logements à prix modique, l'organisme offre des services de surveillance, de référence, d'alimentation et de soutien à la vie résidentielle (loisirs, animation, support au comité de locataires, etc.).

Les responsables évaluent que le soutien communautaire permet aux personnes âgées

d'être moins isolées, de jouer un rôle social actif, et de se stabiliser dans un milieu de vie, tout en retardant leur admission dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Malgré ces efforts, ACHIM se retrouvera bientôt en difficultés financières pour assurer les services de soutien communautaire. En effet, l'une des subventions importantes que recevait l'organisme prend fin en 2006. Cette subvention, issue d'une entente avec la Société d'habitation du Québec et le MSSS, accorde 1000 \$ par année par unité de logement dans l'un des deux projets.

Partout au Québec, des besoins pressants, des organismes à bout de souffle

En dépit d'une certaine reconnaissance d'estime, le financement du soutien communautaire en logement social n'est toujours pas reconnu. En effet, en tant qu'organisme en habitation, les OSBL d'habitation sont exclus des programmes de financement relevant du ministère de la Santé et des Services Sociaux. Seules quelques ententes ponctuelles ont été conclues entre la Société d'Habitation du Québec et le ministère de la Santé et des Services Sociaux.

En l'absence d'un véritable programme intersectoriel, le financement du soutien communautaire en logement social se présente comme une combinaison hétéroclite et souvent complexe d'ententes de services, d'activités d'autofinancement et de contributions aussi diverses que précaires. Vingt années de bricolage !

Comme les OSBL d'habitation œuvre auprès des personnes les plus pauvres, il est impossible de faire assumer l'ensemble de la facture aux locataires.

Résultat : les organismes font face à des difficultés financières grandissantes, ont recours à des manœuvres intenables pour assurer les services, et changent la vocation des immeubles en laissant littéralement des personnes dans la rue.

À bout de souffle, des dizaines d'OSBL abritant des locataires vulnérables sont en danger et réclament une aide imminente du gouvernement. Ils réclament le passage de l'expérimentation à la reconnaissance véritable.

Certaines avancées récentes confirment la reconnaissance accrue de cette pratique

En 2002, la Ville de Montréal et la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux signaient, dans le cadre du Contrat de Ville, un protocole d'entente permettant le financement d'organismes d'accueil aux personnes itinérantes pour un montant de 300 000 \$ par année. Pour la première fois,

la Régie Régionale acceptait de financer des organismes ayant une vocation en habitation.

En octobre 2003, le gouvernement du Québec remettait en marche les activités du comité intersectoriel chargé « de proposer un cadre de gestion national définissant les grandes lignes directrices utilisées par les Régies Régionales pour assurer la fourniture des services de soutien communautaire dans les projets en développement d'unités d'habitation sociale à l'intention de clientèles ciblées en fonction de leurs besoins particuliers »³.

En mars 2004, le gouvernement du Québec a inclus le soutien communautaire en logement social au nombre des mesures prévues dans son plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

³ Comité intersectoriel sur le logement social avec soutien communautaire - novembre 2003.



Ce que les OSBL d'habitation attendent du gouvernement

NOUS ATTENDONS UN PROGRAMME DE FINANCEMENT DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN OSBL QUI PERMETTRA AUX ORGANISMES DE REMPLIR CORRECTEMENT LEUR MISSION ET D'OFFRIR AINSI UN MILIEU DE VIE ADAPTÉ À LEURS LOCATAIRES.

Un programme de soutien communautaire en OSBL d'habitation doit être :

w Distinct des ressources d'hébergement du réseau de la santé

w Distinct des services de maintien à domicile

w Respectueux des missions des corporations

w Ancré dans le milieu

Le financement du soutien communautaire doit être récurrent et indexé annuellement. Ce programme doit

tenir compte du droit au logement afin de maintenir l'originalité de ce système par rapport aux ressources d'hébergement, tout en favorisant la mission et la destinée des OSBL d'habitation. Il doit également être conçu pour les organismes communautaires autonomes, indépendants du gouvernement et des instances municipales quant à sa gouvernance, et s'adresser d'abord et avant tout au logement permanent.

De plus, il devrait s'agir d'un programme de financement du soutien communautaire

dont le contenu et les orientations seraient élaborés par et pour les partenaires du milieu.

Ce programme devrait être arrimé avec les programmes de développement tels AccèsLogis et Logement Abordable Québec, mais il s'adresserait aussi aux organismes déjà existants, peu importe leur source de financement initiale (gouvernement du Canada, gouvernement du Québec, dons privés).

Ce document est une réalisation du comité du RQOH sur le soutien communautaire.

Comité: Marie-Noëlle Ducharme, Serge Bergeron, Benoît Fortin, Myrtha Laflamme et François Vermette

Photos: GRT Action-habitation, Maison d'un Nouvel élan, RQOH

Révision du texte : Michel Nepveu Graphisme : Pierre Chayer



Le Réseau québécois des OSBL d'habitation

2165, rue Tupper, bureau 102, Montréal, Qc H3H 2N2
Tél: 514-846-0163 ou 1-866-846-0163 - www.rqoh.com

Le Réseau regroupe sept fédérations régionales d'OSBL d'habitation, ainsi que des corporations d'habitation sans but lucratif non desservies par des instances régionales. Le Réseau se veut le porte-parole des organismes d'habitation sans but lucratif, ainsi que des clientèles qu'ils desservent.

Les composantes du Réseau:

Regroupement des OSBL d'habitation avec soutien communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)
18, rue Hamel
Gatineau (Québec)
J8P 1V9
(819) 669-6032

Fédération régionale des OSBL d'habitation des régions Saguenay-Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-RSLSCCN)
1969, rue Price
Jonquière (Québec)
G7X 7W4
(418) 678-1418

Fédération des organismes sans but lucratif d'habitation de Montréal (FOHM)
1650, rue St-Timothée, bur. 105
Montréal (Québec)
H2L 3P1
(514) 527-6668

Fédération régionale des OSBL en habitation de Québec et Chaudière-Appalaches (FROHQC)
799, 5e rue
Québec (Québec)
G1L 2S6
(418) 648-1278

Fédération des OSBL d'habitation Roussillon, Jardins du Québec, Suroît (FOHRJS)
311, rue McLeod
Châteauguay (Québec)
J6J 2H8
(450) 699-3060

Fédération lavalloise des OSBL d'habitation (FLOH)
925, avenue Bois-de-Boulogne #400
Laval (Québec)
H7N 4G1
(450) 662-6950

Fédération régionale des OSBL de Mauricie/Centre-du-Québec (FROMCQ)
1301, 6e avenue
Grand-Mère (Québec)
G9T 2J7
(819) 534-0305

